

Je vous remercie de la confiance que vous faites à notre établissement en envisageant l'inscription de votre enfant. Si la réussite scolaire est un objectif bien légitime, l'éducation globale de la personne l'est davantage. Notre école, sous tutelle des Sœurs Ursulines, fait partie de l'Enseignement Catholique. La communauté éducative est donc attentive à proposer une culture et des attitudes selon les valeurs évangéliques. Cependant, l'école est ouverte à tous, dans le respect mutuel des cultures et des convictions.

Liée à l'État par contrat d'Association, notre école respecte les directives de l'Éducation Nationale (horaires, programmes). Les enseignants sont rémunérés par l'État et sont soumis à son contrôle. Ils ont les mêmes diplômes que leurs collègues du public, mais ont reçu une formation spécifique de la part de l'Enseignement Catholique.

**Toute inscription se valide** par une rencontre personnelle avec le chef d'établissement

Les copies des « livrets scolaires », pour les plus grands, devront être déposées avec la demande d'inscription. Il se peut que l'école actuelle ne vous ait pas encore remis ces documents. Lorsque vous les aurez, vous devrez nous les transmettre (en y indiquant le nom de l'enfant et la classe demandée).

Vous n'avez pas d'autre document à fournir.

A l'issue de notre rencontre, vous serez informé de ma décision par courriel. S'il y a accord sur les principes éducatifs, cette réponse sera positive et elle sera accompagnée de la procédure pour conclure l'inscription. Si vous appliquez celle-ci et constituez le dossier d'inscription dans le délai d'une semaine, l'enfant sera inscrit. Au-delà, la place ne vous sera plus réservée et sera proposée à un autre enfant.

Il vous sera demandé parmi les différentes actions à effectuer pour constituer ce dossier de choisir un engagement qui, conformément à l'esprit méricien de notre école, nous permettra **ensemble** (« insieme ») d'assurer le fonctionnement optimal de notre institution. Ne choisissez pas cette activité à la légère car elle représente un engagement moral de votre part et nous compterons sur vous pour y être fidèles.

Le mardi 26 mai, les nouvelles familles seront attendues (sans les enfants) pour un pot d'accueil à 18h30 au 102 boulevard Pereire.

Le mercredi 3 juin 2020 sera organisée une matinée d'accueil (heure d'arrivée libre entre 9h et 11h) pour tous <u>les futurs élèves</u> (de la Petite Section au CM2) et leurs parents. Une visite des locaux sera assurée par les délégués de classe (CM1/CM2).

Les JEA, Journées d'Entraide et d'Amitié (kermesse) auront lieu les samedi 16 et dimanche 17 mai 2020 (Le samedi, stands, jeux, spectacles toute la journée. Le dimanche, messe le matin)

C'est l'occasion de rencontrer les membres de la communauté éducative et d'autres parents. Vous y êtes cordialement invités et bienvenus.

> Armelle BALAZUC Chef d'établissement du 1<sup>er</sup> degré